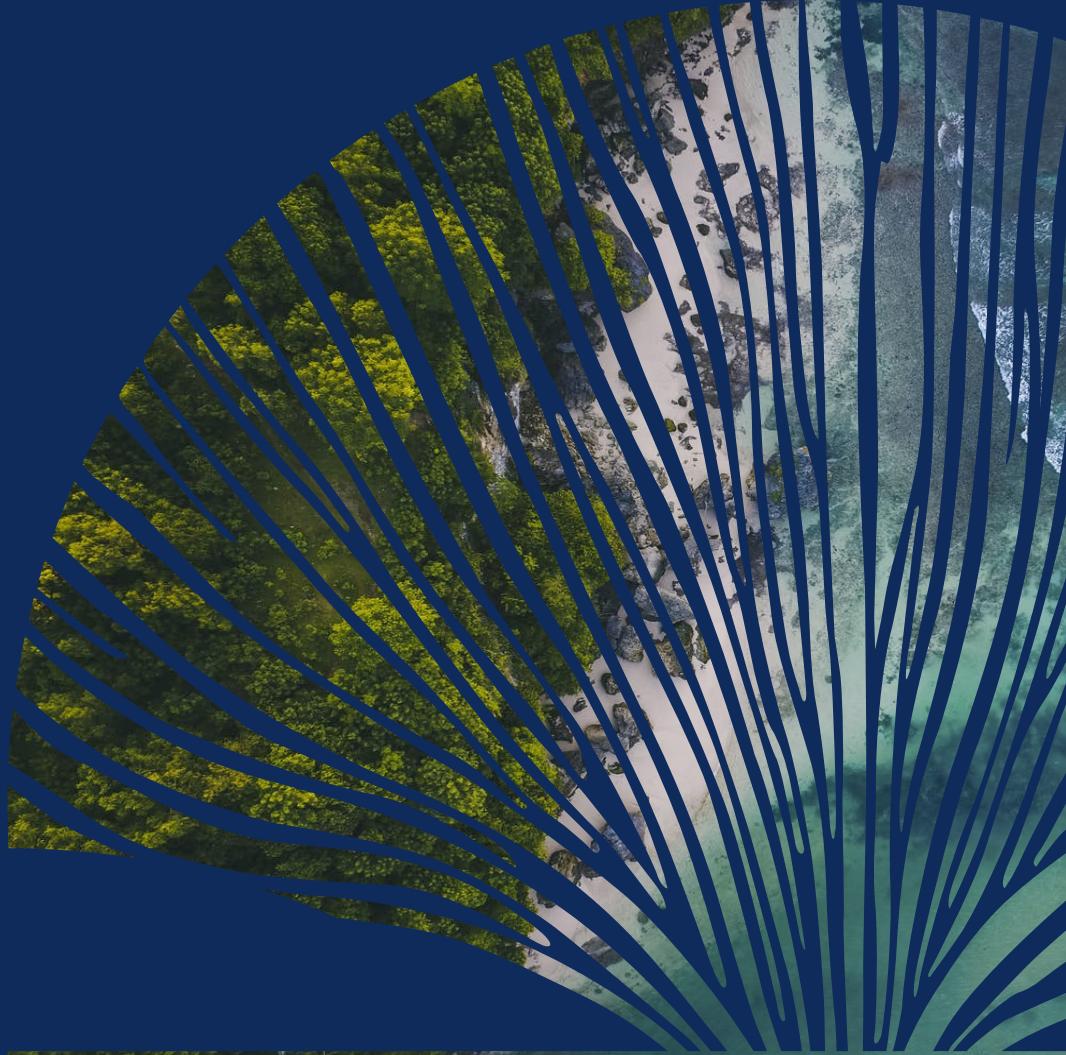




FPCI FAMAE IMPACT I

Rapport ESG 2021



FAMAE Impact

61 B rue bichat 75010 PARIS

Société par actions simplifiée au capital

de 395,000 euros immatriculé au RCS de Paris

Siret 850 524 851 - Agrément AMF n° GP-20000012

SOMMAIRE

LA PLACE DE L'ESG DANS LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION DE FAMAE IMPACT

- I. L'approche ESG
- II. Performance ESG du fonds

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

LA PLACE DE L'ESG DANS LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION DE FAMAE IMPACT

L'analyse ESG consiste à intégrer des critères spécifiques à trois grands domaines ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les processus d'investissement, pour compléter l'analyse traditionnelle (stratégique et financière) dans des dimensions qui ont été longtemps ignorées ou sous-pondérées.

Il s'agit essentiellement d'un cadre de référence (les domaines et sous-domaines couverts) et d'un ensemble de critères et de données relatives à ces critères.

Cette analyse dite « extra-financière » peut éclairer la décision d'investissement quelle que soit l'entreprise analysée, indépendamment de son secteur d'activité, les biens ou services qu'elle produit ou distribue (la pratique a son origine dans l'univers du côté). Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

L'intérêt pour l'investisseur de mener cette analyse et d'ensuite essayer d'améliorer les pratiques ESG répond à un double objectif :

- Minimiser le niveau de risque en s'assurant que les domaines couverts par l'ESG sont correctement pris en compte par l'entreprise et éviter les dysfonctionnements dans ces domaines ;
- Améliorer la performance de l'entreprise dans les domaines de l'ESG ce qui produirait des avantages économiques sur le long terme (attractivité pour les salariés, économies liées à une meilleure gestion des déchets, confiance des fournisseurs et des clients...)

L'impact environnemental (l'objectif du fonds) n'est pas capturé dans l'analyse ESG, puisque ce n'est pas son objet et qu'elle se contente de décrire des pratiques (et éventuellement leurs résultats). L'analyse d'impact de son côté vise à identifier le bénéfice environnemental que les utilisateurs/clients retirent du bien ou service produit par l'entreprise en s'assurant que l'empreinte environnementale de sa mise à disposition soit raisonnable et très inférieure au bénéfice obtenu. Dans une thèse d'investissement dite « à impact », le choix du secteur d'activité et du stade de maturité, mais aussi l'intentionnalité de l'équipe, la mise en œuvre de la mesure, et l'additionnalité sont des facteurs essentiels du succès de la promesse d'impact du fonds, qui ne sont pas capturés dans une analyse/démarche ESG.

Les deux notions (ESG et Impact) sont complémentaires et les deux démarches coexistent dans l'organisation et les processus. Notamment la partie E de l'analyse ESG couvre de nombreux aspects du sujet « coût environnemental » de la fabrication de l'impact.

LA PLACE DE L'ESG DANS LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION DE FAMAE IMPACT

- I. **L'approche ESG**
- II. Performance ESG du fonds

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

I. L'approche ESG

A. Pourquoi l'ESG

Depuis sa création en avril 2020, La SGP FAMAE IMPACT s'est fixé comme objectif d'être un acteur de référence dans la conception de stratégies d'investissement à fort Impact environnemental.

Notre approche repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme.

La responsabilité sociale et environnementale, la bonne gouvernance d'entreprise favorisent directement le développement de la société.

Au-delà des intentions, FAMAE Impact a souhaité intégrer la prise en compte des critères extra-financiers ESG (c'est-à-dire : environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans l'ensemble de ses processus (notamment d'investissement et en complément de l'analyse financière classique). Cette pratique contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet ainsi une meilleure appréciation des risques.

**Avril
2020**
création de la SGP



B. Fonctionnement et Gouvernance

a. Déploiement dans la SGP

La stratégie ESG, ses objectifs, ses moyens et ses outils sont validés annuellement par le Conseil de Surveillance de la SGP, qui en confie l'exécution au Directoire et à l'équipe d'investissement. Le Comité d'impact mis en place par la SGP peut être sollicité sur des sujets ESG, même si ce n'est pas sa fonction principale.

FAMAE Impact a fait le choix de ne pas constituer d'équipe d'analystes ESG (comme dans le cadre de l'analyse d'impact environnemental) dédiée, les équipes d'investissement sont donc directement responsables du suivi et de l'engagement extra-financiers des entreprises du portefeuille.

b. PRI

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI www.unpri.org), FAMAE Impact adhère à cette initiative internationale et s'engage donc à en appliquer pleinement les principes fondateurs (ci-dessous – directement issus de la charte) :



- 1** Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- 2** Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
- 3** Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- 4** Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- 5** Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des principes.
- 6** Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des principes.

Il apparaît donc clairement au titre des engagements 1, 2 et 3, que la définition précise de la politique ESG et sa mise en œuvre constituent une condition essentielle du respect des PRI.

c. Application des principes ESG en interne

La SGP définit et met en œuvre sa charte ESG en interne concernant l'exercice de son activité propre (donc hors l'activité des participations du fonds).

d. Communication

La communication de notre démarche d'investisseur responsable auprès des investisseurs des fonds gérés et des autres parties prenantes est exposée dans des documents suivants :

- Le rapport annuel ESG, qui présente le bilan des activités d'investisseur responsable et les avancées ESG par rapport à l'année précédente.
- La charte ESG interne de la société (SGP)

e. Labellisation



Dans le cadre de l'obtention du label Greenfin, un certain nombre d'engagements ESG doivent être respectés :

« Les fonds candidats à la labellisation doivent assurer une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G), et démontrer leur impact sur la construction et la vie du portefeuille. Ils décrivent leur processus de veille et de gestion des controverses ESG, et les moyens correspondants mobilisés. »

C. Place de l'ESG dans le cycle d'Investissement

Etape du Cycle d'investissement



LA PLACE DE L'ESG DANS LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION DE FAMAE IMPACT

I. L'approche ESG

II. Performance ESG du fonds

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

II. Performance ESG du fonds

A. Synthèse du fonds

Montants sous gestion :

23,65

MILLIONS D'EUROS

Montants investis :

3,41

MILLIONS D'EUROS

Secteurs d'activités :



DÉCHETS



AGRICULTURE



EAU



ÉNERGIE

Nombre de participation :

6

PARTICIPATIONS

B. Méthodologie

FAMAE Impact a invité ses participations à répondre à une enquête annuelle ESG (voir questionnaire en annexe) portant sur l'exercice 2021, dans le but de réaliser une revue ESG de son portefeuille, d'obtenir une notation ESG et de décrire les actions possibles dans le domaine ESG. Les données de 6 participations interrogées ont pu être collectées au travers d'entretiens à distance réalisés lors du premier trimestre 2022 auprès des dirigeants des entreprises du portefeuille.

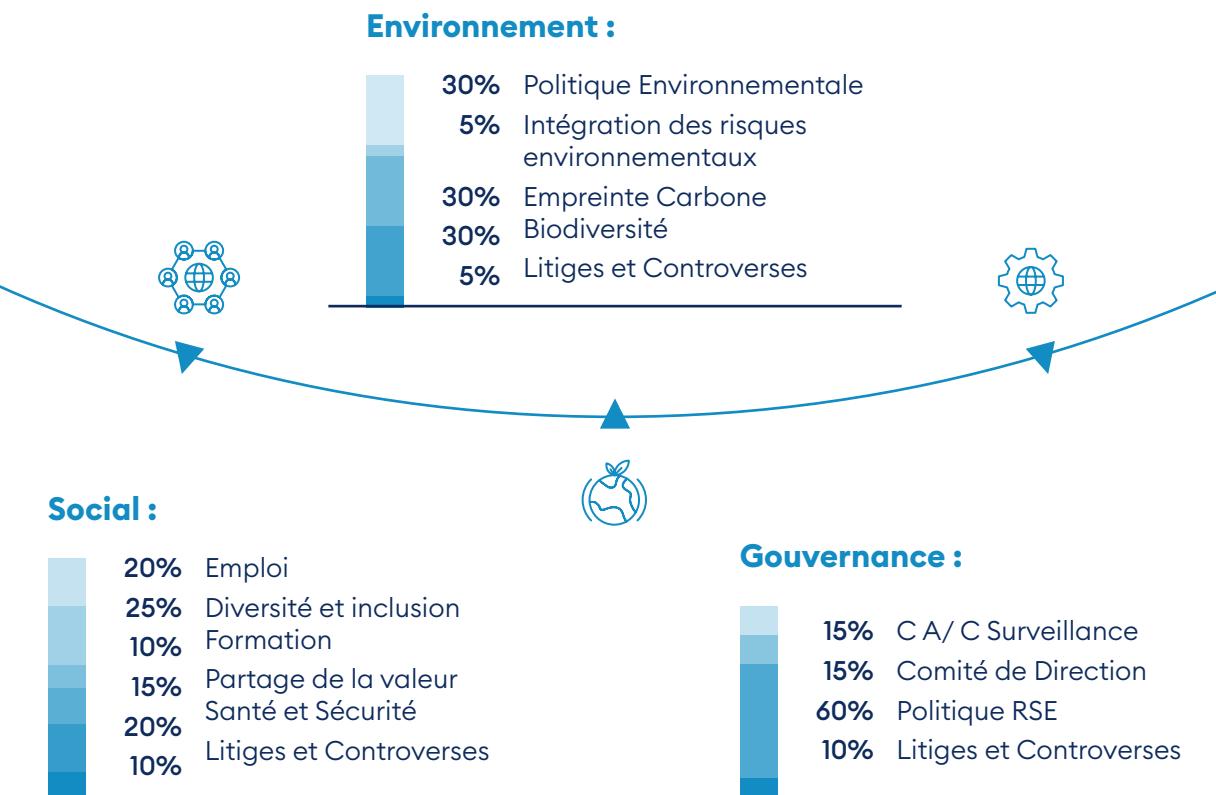
Le questionnaire utilisé est une version du questionnaire établi par France Invest (<https://www.franceinvest.eu/>) adaptée au contexte spécifique des entreprises en portefeuille dans le fonds FAMAE Impact I.

L'objectif du questionnaire est de calculer un score ESG via l'attribution de points en fonction des réponses apportées par les entreprises et du poids de la question dans le calcul du score.

En phase avec nos valeurs et nos objectifs, le questionnaire ESG attribue une pondération importante aux questions environnementales. Ainsi, le critère Environnemental représente la moitié du score final, et se concentre notamment sur l'analyse de l'empreinte carbone des sociétés en portefeuille, ainsi que sur leur prise en compte de la biodiversité. Les critères Sociaux et de Gouvernance comptent pour un quart chacun de la note finale.

$$\text{Score final} = \begin{aligned} & 0,5 \times \text{Score Environnemental} \\ & + 0,25 \times \text{Score Social} \\ & + 0,25 \times \text{Score Gouvernance} \end{aligned}$$

Chacun des scores est construit de la même manière par agrégation et pondération de sous-catégories :



Exemple de critères ESG pris en compte (par catégorie) - Le questionnaire complet étant repris en annexe.

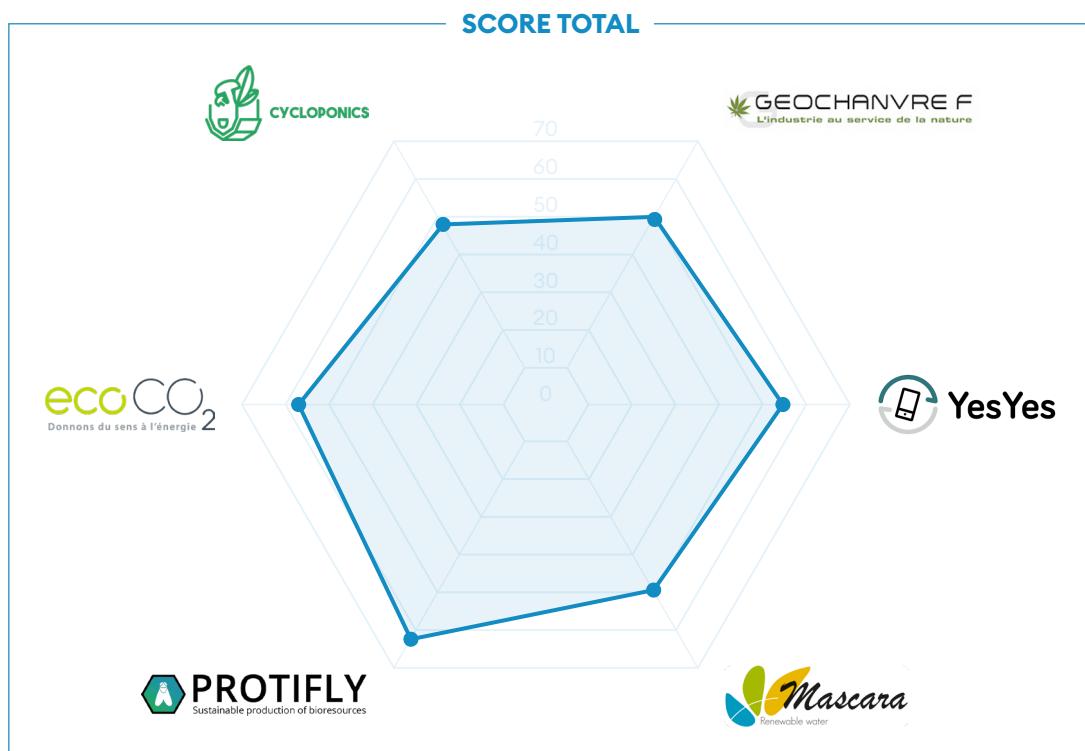
Environnement	Social	Gouvernance
Mise en place d'une politique/stratégie environnementale	Existence d'un mécanisme de partage des bénéfices	Présence de membres indépendants dans les organes de gouvernance
Mise en place d'une politique de gestion des déchets	Mise en place d'une politique en matière de diversité et d'inclusion	Obtention d'un statut particulier en matière de RSE (par exemple "Benefit Corporation" ou "entreprise à mission" ou "Bcorp" en France)
Réalisation d'un bilan carbone	Existence de litiges et de controverses	Nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration ou de Surveillance

C. Principaux Résultats

Le but de cette première analyse ESG du portefeuille (objet de ce rapport) de FAMAE Impact I est d'obtenir une « photo » des pratiques des participations en la matière. A l'issue de ce premier questionnaire, les scores obtenus n'ont pas vocation à désigner les bons et mauvais élèves, mais plutôt à constituer une base de départ pour pouvoir accompagner les équipes dirigeantes dans l'amélioration et le renforcement de leur approche ESG.

L'administration du questionnaire ESG opéré par FAMAE Impact auprès de son portefeuille a constitué une nouveauté pour l'ensemble des participations, qui ne s'étaient jusque-là jamais livrées à un tel exercice, dont la pertinence et l'opportunité s'en trouvent ainsi renforcées.

Globalement, il ressort de l'analyse de ce questionnaire une faible connaissance et donc faible prise en compte à date des critères ESG dans la vie et l'activité de nos participations, qui se traduit logiquement par un score ESG final moyen relativement faible de 53,58/100.



Ces résultats sont pour partie liés :

- A la relative inadaptation de certaines questions / notions au contexte des participations (à corriger pour le prochain exercice)
- A la taille des entreprises en portefeuille, en règle générale peu structurées dans le domaine et qui n'ont pas encore les moyens de se doter de ressources et d'outils ad hoc sur ces sujets
- Au fait que de nombreuses pratiques soient mises en œuvre sans forcément être ni formalisées ni rattachées à une démarche globale

Il est donc évident que le simple fait d'avoir administré le questionnaire et mis à l'agenda des comités de surveillance de chaque participation permet d'avoir un effet positif sur le sujet ESG et donc le score à venir, mais aussi et surtout sur la structuration et la cohérence de la démarche ESG dans chaque entreprise.

a. Sur le plan environnemental de nombreuses initiatives dont la cohérence pâtit du manque de vision d'ensemble

**MOYENNE DE
LA NOTATION
ENVIRONNEMENT**

54,08
—
100



En cohérence avec la thèse d'investissement du fonds FAMAE Impact I, toutes les participations sont des « pure players » de l'environnement, c'est-à-dire que leur business model et leur raison d'être reposent sur une création de valeur et des objectifs environnementaux.

Ainsi au-delà de l'impact direct du produit/service principal de l'entreprise, les participations ont mis en place de nombreuses initiatives à même de limiter leurs émissions (scope1) ou les effets négatifs sur la biodiversité de leur activité dans leur fonctionnement quotidien : diminution de la consommation d'eau, programme de sobriété énergétique, limitation des déplacements, réduction des déchets par exemple.

Aucune entreprise en portefeuille ne fait l'objet d'un litige ou d'une controverse sur le plan environnemental.

Néanmoins, la stratégie environnementale et les objectifs chiffrés correspondants sont peu définis, rarement liés à un cadre de référence connu et mal priorisés (Accords de Paris, Objectifs de développement durable, Trajectoire de réduction des émissions par exemple).

Une seule participation a réalisé un bilan carbone de ses activités et aucune n'utilise d'outil pour automatiser la démarche, définir des plans d'action et les suivre.

Enfin, l'exposition aux risques liés au changement climatique n'a pas été clairement identifiée ou prise en compte par le management de nos participations.

PLAN D'ACTION GLOBAL

**Cadrage de la stratégie
environnementale**

(réécriture, objectifs identifiés et
chiffrés, inscription dans un cadre de
référence)

**Systématisation
bilan carbone**

b. Sur le plan social, une envie de « bien faire » mais un manque de structuration

MOYENNE DE LA
NOTATION SOCIALE

60,38
—
100



Globalement, les entreprises du portefeuille sont en croissance et créent donc de l'emploi. Sauf dans une entreprise, les objectifs de parité ne sont pas atteints.

Sur le plan de la santé et de la sécurité, il n'existe pas de politique formalisée ni d'outils de pilotage (accidents, absentéisme, bien être) qui vont au-delà des obligations légales des entreprises en la matière.

Pour ce qui est du partage de la valeur, les employés sont globalement associés d'une façon ou d'une autre à la création de valeur de l'entreprise.

Plusieurs participations ont développé des initiatives intéressantes en matière d'inclusion en direction de populations fragiles (détenus, personnes handicapées par exemple).

PLAN D'ACTION GLOBAL

Actions visant
à améliorer la parité

Développement d'outils
de mesure du bien-être
au travail

c. Une gouvernance à améliorer



Le déploiement de la RSE dans les entreprises du portefeuille n'en est qu'à ses débuts d'où la faiblesse des scores sur tous les aspects de structuration de cette démarche.

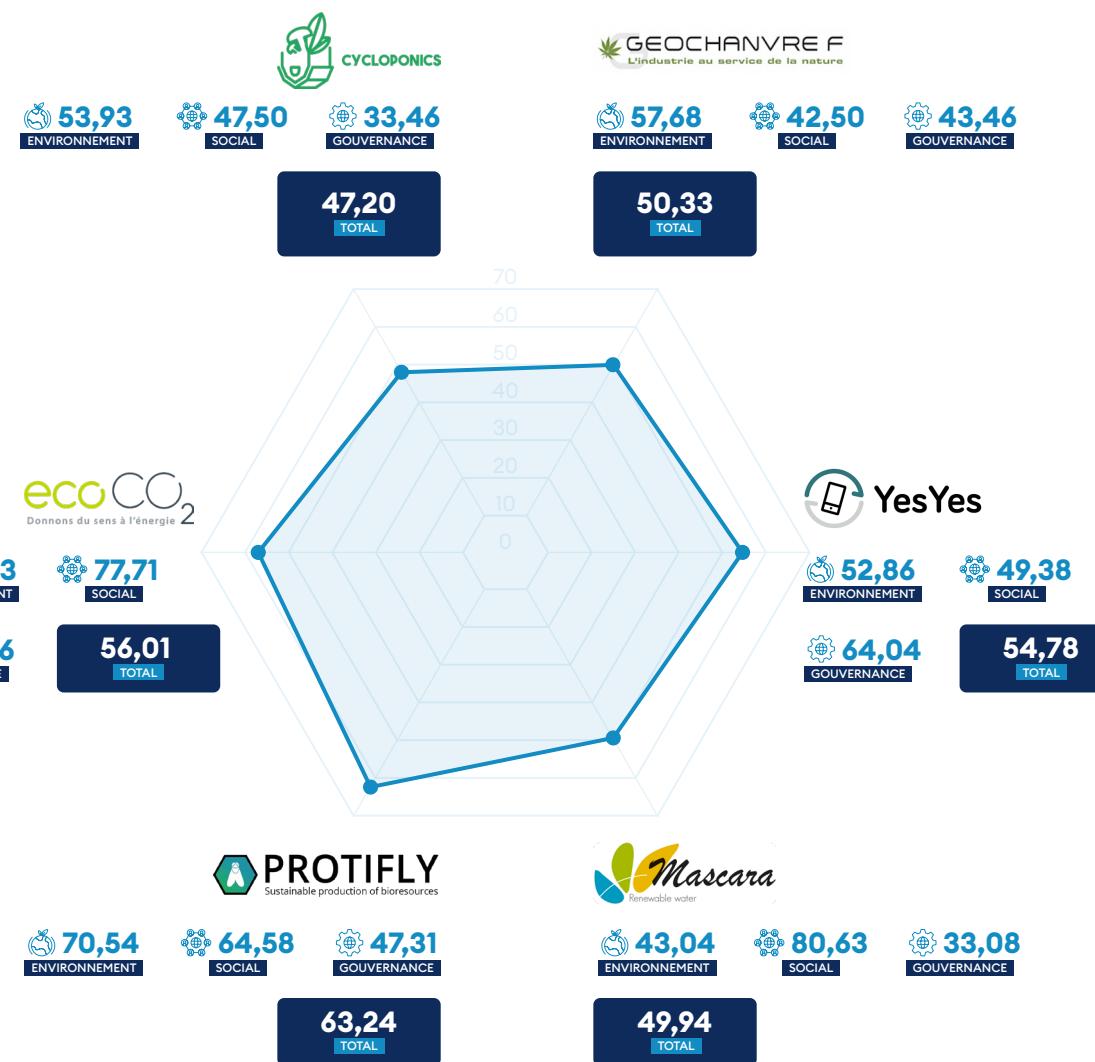
Sauf dans une entreprise, les conseils d'administration/de surveillance des participations ne comprennent pas de membres indépendants. La place des femmes dans les organes de direction est très faible.

Enfin, peu de participations disposent d'une labellisation traduisant l'engagement dans une démarche environnementale.



REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

SCORE TOTAL





Investir pour un impact environnemental
positif et durable

www.famaeimpact.com